

**SYLLABUS****Accompagner une entreprise en difficulté : Jusqu'où aller ?****SYLLABUS**

MATHIEU BLANCO

**1... Auteur .....2***Mathieu BLANCO*

Statut.....	2
Durée et modalité .....	2
Objectif général .....	2
Objectifs spécifiques .....	2
Méthodes pédagogiques .....	3
Modalités d'évaluation .....	3

**2.. Scenarisation .....3***4 séquences*

Séquence 1 - Identifier les systèmes de  
prévention « Mandat ad'hoc et conciliation au

regard des outils d'aide aux entreprises en  
difficulté (Volume horaire : 1h30)

Séquence 2 - La procédure de mandat ad'hoc  
(Volume horaire : 2h)

Séquence 3 - La conciliation (Volume horaire :  
2h)

Séquence 4 - L'efficacité de ces deux  
mécanismes (Volume horaire : 1h30)

Lorsque les difficultés rencontrées par une entreprise deviennent préoccupantes pour la poursuite de son activité, et que le dirigeant n'arrive pas à les surmonter seul, celui-ci va être amené à rechercher de l'aide auprès de tiers. Les procédures de mandat ad'hoc et de conciliation proposent pour cela au dirigeant, l'intervention d'un tiers dans un cadre préventif, confidentiel et amiable pour remédier à ses difficultés.

## 1. AUTEUR

### Mathieu BLANCO

#### Statut

Collaborateur mandataire judiciaire et enseignant à l'université de Caen Normandie et du Havre.

#### Durée et modalité

Volume horaire : 7h

Mode d'enseignement : à distance sur la plateforme FUN

#### Objectif général

- Informer et assister un dirigeant d'une entreprise en difficulté dans le cadre d'une procédure de mandat hoc ou de conciliation

#### Objectifs spécifiques

- Comprendre l'évolution et la finalité des procédures amiables et judiciaires du droit des entreprises en difficultés
- Le mandat ad'hoc, la procédure de désignation d'un mandataire ad'hoc et la portée de sa mission
- La conciliation, la procédure de désignation d'un conciliateur et la portée de sa mission

- Savoir choisir entre une procédure de mandat ad'hoc et de conciliation

### Méthodes pédagogiques

- Vidéos de cours
- Quiz

### Modalités d'évaluation

- Consultation de l'ensemble des ressources théoriques.
- Obtention d'une note minimale de 10/20 aux quiz d'auto-évaluations.

## 2. SCENARISATION

### 4 séquences

#### Séquence 1 – Identifier les systèmes de prévention « Mandat ad'hoc et conciliation » au regard des outils d'aide aux entreprises en difficulté ? (Volume horaire : 1h30)

*Objectif* : A la fin de séquence, vous saurez définir le droit des entreprises en difficultés, et situer le mandat ad hoc et la conciliation parmi les outils du droit des entreprises en difficulté

- L'évolution du droit des entreprises en difficultés
- Les procédures amiables et les procédures judiciaires
- La cessation des paiements

#### Séquence 2 – La procédure de mandat ad'hoc (Volume horaire : 2h)

*Objectif* : A la fin de la séquence, vous saurez définir la notion de mandat ad hoc, vous connaîtrez les modalités de désignation d'un mandataire ad hoc, vous saurez comment s'exécute la mission du mandataire ad hoc.

- Définition

- Qui peut demander la désignation d'un mandataire ad'hoc
- Comment demander la désignation d'un mandataire ad'hoc
- La compétence en matière de désignation d'un mandataire ad'hoc
- La confidentialité et le mandat ad'hoc
- La mission de mandataire ad'hoc
- L'échec de la mission de mandat ad'hoc

### Séquence 3 – La conciliation (Volume horaire : 2h)

**Objectif :** A la fin de la séquence, vous saurez à qui s'adresse la procédure de conciliation et pour quelles difficultés, vous connaîtrez les modalités de désignation d'un conciliateur, vous saurez comment s'organise la mission du conciliateur, vous distinguerez les notions d'accord constaté et d'accord homologué, vous comprendrez la manière dont s'organise la cession partielle ou totale de l'entreprise dans le cadre d'une conciliation

- A qui s'adresse la procédure de conciliation
- La compétence en matière de désignation d'un conciliateur
- Comment demander la désignation d'un conciliateur
- La compétence en matière de désignation d'un conciliateur
- La décision de désignation d'un conciliateur
- La mission du conciliateur
- La situation des partenaires au cours de la procédure de conciliation
- L'accord constaté ou homologué
- La cession totale ou partielle de l'entreprise : le *prepack* cession

## Séquence 4 – L'efficacité de ces deux mécanismes (Volume horaire : 1h30)

**Objectif :** A la fin de la séquence vous saurez choisir entre la procédure de mandat ad hoc ou de conciliation selon les difficultés de l'entreprise.

- Les missions dans le cadre des procédures de mandat ad'hoc et de conciliation
- La durée de la mission d'un mandat ad'hoc et d'une conciliation
- Les effets automatiques à l'égard des créanciers